



Montréal, le 15 juillet 2019

Monsieur François Paradis
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Élise Proulx
Vice-présidente – Communications,
affaires gouvernementales et
autochtones

20^e étage
75, boulevard René-Lévesque West
Montréal (Québec) H2Z 1A4

CRB, PRE-2019-07-15 14:38 C-6

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre lettre du 4 juin dernier adressée à M. Éric Martel, président-directeur général d'Hydro-Québec, et accompagnée d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 29 mai 2019 concernant la mise en application de l'article 1 de la *Loi modifiant la Charte de la langue française*.

D'entrée de jeu, je tiens à vous rassurer : Hydro-Québec respecte rigoureusement les dispositions de la Loi. Conformément aux exigences du gouvernement, Hydro-Québec a adopté en 1998 une directive intitulée Application de la *Charte de la langue française* pour assurer la promotion de la langue française au sein de l'entreprise et son rayonnement auprès de sa clientèle, de ses fournisseurs et de ses partenaires. Cette directive tient lieu de politique linguistique interne et elle est mise à jour régulièrement. La dernière version date de décembre 2016 et tient compte des exigences de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* de 2011.

La directive comporte trois volets, soit la langue du travail, la langue des communications en général et la langue de la publicité, de l'affichage et des relations d'affaires. Elle stipule entre autres clairement que les communications écrites avec les personnes morales et les organismes étrangers établis au Québec ainsi que celles adressées à un gouvernement étranger sont en français.

Hydro-Québec a assumé un rôle exemplaire dans l'application de la *Charte de la langue française* depuis son adoption en 1977. La direction d'Hydro-Québec a tout mis en œuvre afin de donner au français la place prépondérante qui lui revient comme langue du travail et des affaires. Nous entendons continuer à fièrement respecter cet engagement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Élise Proulx